

GANTOIS INDUSTRIES SASU

Capital de 4 000 000 € - Siège social : 25, rue des 4 Frères Mougeotte, 88100 Saint-Dié-Des-Vosges RCS d'Epinal : n° 513 918 456 Numéro de TVA Intracommunautaire : FR38 531 918 456

1) CHAMP D'APPLICATION

Conformément à l'article L441-1.III du Code de commerce, « les CGV établies constituent le socle unique de la négociation commerciale ».

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre GANTOIS INDUSTRIES (ci-après «Nous») et ses Clients (ci-après «Le Client»). Elles sont applicables à tous les Clients, hors ventes internet soumises à conditions spécifiques (www.gantois.com).

Toute commande de nos produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées à l'issue de négociation par des conditions particulières, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, ou autres documents commerciaux du Client.

GANTOIS INDUSTRIES se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Toutefois les Conditions Générales de Vente applicables seront celles en vigueur au jour de la passation de la commande.

Le fait que GANTOIS INDUSTRIES ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes Conditions Générales de Ventes, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. De même, si l'une des quelconques présentes dispositions est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

2) COMMANDE

La commande passée à la suite d'une offre préalable, même conforme en tout point, ne vaut pas acceptation par GANTOIS INDUSTRIES. Seul l'Accusé de réception de la commande émise par GANTOIS INDUSTRIES constitue le contrat entre les parties.

Toute modification ultérieure de la commande pour quelque raison que ce soit, notamment concernant les articles, la définition du produit ou le délai de livraison, n'est possible qu'avec l'accord exprès et préalable de GANTOIS INDUSTRIES.

Une commande annulée en partie ou en totalité par le Client professionnel sans consentement préalable et écrit, lui sera facturée à hauteur des dépenses engagées par GANTOIS INDUSTRIES.

Le Client consommateur garde son droit de rétraction dans la limite de 14 jours conformément aux dispositions légales (article L.121-20-12) du code la consommation, uniquement pour les articles non configurés en vente sur le site internet de GANTOIS INDUSTRIES. Les CGV applicable pour ces articles sont présentes sur notre site internet www.gantois.com .

Paraphes

Ce droit de rétractation peut être inopérant conformément aux dispositions de l'article L221-28-3 du code de la consommation pour les contrats de fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

3) PRIX DES PRODUITS ET DESTINATION

3.1 Prix

Les prix de nos produits, s'entendent Hors Taxe (HT).

Nos conditions de prix et délais sont donnés à titre indicatif et sont sujets à modification en fonction de l'évolution de la situation géopolitique. La durée de validité de notre offre de prix ne prête à aucune garantie. En fonction de la disponibilité des matières, les prix et les délais seront révisés et confirmés au moment de la passation de la commande. Pour les conditions sur les formalités de l'engagement des parties, vous reportez aux Conditions Générales de ventes GANTOIS INDUSTRIES. Naturellement, toute variation de prix n'impacte pas les commandes déjà passées.

Les prix et les délais sont établis à partir des données dont GANTOIS INDUSTRIES a connaissance lors de la consultation du Client. L'offre commerciale est établie pour la fourniture des articles tels que décrits dans nos propositions tarifaires. En cas de commande, nos conditions pourront être revues si des instructions non stipulées dans notre offre sont à prendre en compte (ex : Ajout de spécifications, procédures, clauses, nouveaux indices de plan...).

L'indice ou la matrice de spécifications retenues pour le chiffrage et l'exécution de la commande sont ceux mentionnés dans notre ARC et notre offre commerciale.

3.2 Destination - Obligations du Client

En cas de commande vers un pays autre que la France métropolitaine et en fonction de l'Incoterm convenu, vous êtes susceptible d'être l'importateur des produits concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de la société GANTOIS INDUSTRIES. Ils seront à votre charge et relèvent de votre entière responsabilité, tant en matière de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents de votre pays. Nous vous conseillons de vous renseigner sur ces aspects auprès de vos autorités locales.

Le Client doit indiquer dans la commande la destination réelle et définitive des marchandises et il ne peut la modifier sans accord préalable de GANTOIS INDUSTRIES. Lorsque la livraison à destination est assurée par le Client, celui-ci s'engage à nous fournir les pièces justifiant son expédition vers le pays de destination. A défaut le Client sera tenu de s'acquitter de la TVA.

4) PAIEMENT

4.1 Conditions et modalités de paiement

Les modalités de paiement sont définies en fonction des éléments qui ont été transmis à GANTOIS INDUSTRIES par son assurance-crédit. Les conditions convenues entre les parties pour régler les sommes dues ne peuvent dépasser quarante-cinq jours fins de mois ou soixante jours nets à compter de la date d'émission de la facture conformément aux dispositions légales (Loi LME du 04 Août 2008 et de l'art L441-10 du Code de Commerce).

Toute dérogation aux précédentes conditions de paiement devra se faire sur aval du directeur financier de GANTOIS INDUSTRIES.

4.2 RETARD OU DEFAT DE PAIEMENT

Sauf accord préalable et exprès de GANTOIS INDUSTRIES, d'une prorogation de l'échéance figurant sur la facture, le non-paiement partiel ou total d'une échéance entraîne :

Paraphes

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

- L'exigibilité immédiate et automatique de toutes les sommes dues par le Client, sans formalité préalable,

- L'application de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 (dix) points (art L441-10 II du Code de Commerce) et majorée conformément à l'article D441-5 du code de commerce modifié par l'article 3 du décret n° 2021-211 du 24 février 2021 modifiant le code de commerce décret d'une indemnité forfaitaire de 40€ (quarante euros) pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et ce jusqu'au paiement complet des sommes dues. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalité ni mise en demeure particulière.

Des frais de recouvrement peuvent être imputables au Client en cas de retard de paiements.

Le Client peut être tenu de payer des dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de son obligation de payer, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution ait été empêchée par la force majeure conformément à l'article 1231-1 du Code Civil.

4.3 Modification de la situation du Client

GANTOIS INDUSTRIES se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours du Client si nous avons des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part du Client à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci.

Si le Client ne présente plus les mêmes garanties pour lesquelles notre assureur crédit s'est engagé à nous couvrir, en cours d'exécution de la commande, GANTOIS INDUSTRIES peut subordonner la poursuite de son exécution à un paiement comptant, à une réduction du délai de paiement accordé le cas échéant ou à la fourniture de garanties de règlement de ses factures.

5) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

GANTOIS INDUSTRIES conserve la propriété des produits jusqu'à complet paiement effectif du prix facturé, même en cas de procédure collective, et ce conformément à l'article L624-16 alinéa 2 du Code de Commerce. Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des produits. Il supportera aussi les charges de l'assurance.

6) CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION RESTREINTE

6.1 Propriété intellectuelle et savoir-faire des documents et des produits

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, les produits livrés et les prestations réalisées demeurent la propriété exclusive de GANTOIS INDUSTRIES. Toute cession de droit de propriété intellectuelle ou de savoir-faire doit faire l'objet d'un contrat avec GANTOIS INDUSTRIES. Nous nous réservons le droit de disposer de notre savoir-faire et des résultats de nos propres travaux de recherche et de développement. Le Client ne peut disposer des brevets, modèles ou savoir-faire propriété de GANTOIS INDUSTRIES pour lui-même ; ni divulguer sans en avoir acquis expressément la propriété, la copropriété ou un quelconque droit d'exploitation.

6.2 Clause de confidentialité

Les études, plans, échantillons, documents remis au Client restent l'entière propriété de GANTOIS INDUSTRIES et doivent être considérés comme strictement secrets, et restitués à la première demande de la société. Sauf autorisation expresse préalable et par écrit de la société GANTOIS INDUSTRIES, le Client ne peut les utiliser en dehors de l'exécution du contrat objet des présentes, ni les communiquer sous quelque

forme que ce soit, pour quelque raison que ce soit, sciemment ou non, à des tiers et il s'engage à prendre toute mesure utile à cette fin. Son obligation en l'espèce étant de résultat.

Le Client, est représenté par son dirigeant. Ce dernier s'engage tant à titre personnel que pour la société qu'il représente, à respecter la clause de confidentialité, pendant toute la durée des relations entre les parties portant sur les produits objets du présent contrat et pendant une durée de 10 années après l'expiration des relations entre les parties portant sur les produits objet des présentes, pour quelque cause que ce soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant les produits de la société GANTOIS INDUSTRIES objet de la présente convention, auxquels il a pu avoir accès, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Il s'engage également à faire respecter cette obligation par tous les membres de son personnel concernés, dont il se porte garant à l'égard de la Société GANTOIS INDUSTRIES.

Il s'engage à ne pas utiliser les informations confidentielles, échantillons, études, plans à toute autre fin que l'objet autorisé. A cet égard, il s'interdit de décompiler et/ou réaliser de l'ingénierie inverse sur tout ou partie des éléments confidentiels reçus.

Dans l'hypothèse où la société Cliente, son dirigeant ou ses salariés ne respectent pas les engagements précités, elle serait de plein droit débitrice envers la société GANTOIS INDUSTRIES d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 1 000 000 euros par application des dispositions de l'article 1231-5 du Code Civil.

6.3 Clause de garantie en cas de contrefaçon

Le Client garantit qu'au moment de la conclusion du contrat le contenu des plans et du cahier des charges et leurs conditions de mise en œuvre n'utilisent pas les droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenu par un tiers. Il garantit pouvoir en disposer librement sans contrevenir à une obligation contractuelle ou légale. Le Client garantit GANTOIS INDUSTRIES des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité civile ou pénale résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

7) LIVRAISON

Les produits sont expédiés selon les modalités définies à l'enregistrement de la commande. Ils sont livrés suivant l'Incoterm convenu entre les parties dans le délai indiqué dans notre accusé de réception de commande. Ce délai est donné à titre indicatif départ usine.

7.1 RETARD DE LIVRAISON

GANTOIS INDUSTRIES s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect des dates de livraison indiquées. Aussi, dans l'hypothèse d'un retard de livraison avéré, GANTOIS INDUSTRIES s'engage à en avertir le Client dans les plus brefs délais.

GANTOIS INDUSTRIES ne peut être tenue pour responsable de retard de livraison dû au Transporteur. Les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, remise de prix, retenue, modification ou annulation des commandes en cours.

7.2 Transfert de risques

Les transferts de risques au Client s'opèrent selon les Incoterms convenus.

8) RECLAMATION

8.1 Réclamation relative au transport

Paraphes

Il appartient au Client de vérifier, dès la réception, la qualité et la quantité des marchandises livrées. S'il y a des dommages apparents (manquants, détériorations, avaries, ou autres) constatés sur les produits livrés, le Client ne devra prendre la marchandise qu'après avoir fait les réserves d'usages sur le bon de transport, réserves précises confirmées par écrit en courrier recommandé avec AR auprès du transporteur dans les 3 (trois) jours ouvrables, non compris les jours fériés, suivant la réception desdits produits. La copie du constat est à adresser à GANTOIS INDUSTRIES dans les 3 (jours) qui suivent la livraison, non compris les jours fériés, par courrier électronique à contact@gantois.com.

Attention : A défaut de réserves ou en cas de réserves insuffisantes, GANTOIS INDUSTRIES se réserve le droit de refuser la reprise, l'échange ou le remboursement des produits. Dès lors que le Client aura signé le bordereau de livraison, sans réserve précise, les responsabilités du transporteur et de GANTOIS INDUSTRIES seront dégagées au titre des dommages éventuellement occasionnés au cours des opérations de livraison. Il est rappelé que la mention « sous réserve de déballage » est dépourvue de toute portée légale et ne saurait dégager le Client de son devoir de contrôle de l'état du produit livré. Si le livreur ne laisse pas le temps au Client de contrôler l'état du produit (qualité et quantité), pour quelque raison que ce soit, il faut impérativement le préciser sur le bordereau de transport et faire contresigner le chauffeur. A défaut de réserves précises sur le bordereau de livraison, le produit sera considéré comme livré conforme.

8.2 Réclamation relative à une non-conformité

En cas de non-conformité avec la commande du seul fait de GANTOIS INDUSTRIES (quantité, dimension, nature, coloris), le Client devra informer GANTOIS INDUSTRIES dans un délai de 3 (trois) jours par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, nos produits sont réputés définitivement acceptés. Aucun retour de marchandise ne peut être effectué unilatéralement par le Client sans l'accord préalable et écrit de GANTOIS INDUSTRIES.

Les produits doivent nous être retournés dans l'état dans lequel le Client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage...), accompagné de la facture. L'enlèvement sera effectué par GANTOIS INDUSTRIES au lieu de livraison initiale.

GANTOIS INDUSTRIES se réserve le droit de contester tout dommage apparent ou non apparent affectant les produits retournés par le Client.

Après vérification qualitative et quantitative des articles retournés, toute reprise de ceux-ci acceptée par GANTOIS INDUSTRIES entraîne l'établissement d'un avoir ou d'un échange ou d'un remboursement. Les retours non conformes aux conditions ci-dessus ne peuvent faire l'objet ni d'un échange, ni d'un avoir, ni d'un remboursement.

« En cas de réclamation du Client concernant les pièces livrées, GANTOIS INDUSTRIES se réserve le droit d'examiner celles-ci sur place. En cas de défaut de conformité avéré, GANTOIS INDUSTRIES s'engage :

- Ou à créditer le Client de la valeur des pièces reconnues non conformes aux plans et cahier des charges techniques contractuel ou aux pièces types acceptées par lui,
- Ou à remplacer les pièces rebutées qui feront l'objet d'un avoir. Les pièces de remplacement étant facturées au même prix que les pièces remplacées.
- Ou à procéder ou à faire procéder à leur mise en conformité. La mise en conformité est réalisée suivant les modalités décidées d'un commun accord.

Il peut être décidé après accord préalable entre les deux parties que le Client réalise la remise en conformité.

En cas de non-conformité sur un produit à façon ou une matière à façon, une compensation sera à convenir au cas par cas entre les Parties

Toute mise en conformité de pièces réalisées par le Client sans accord de GANTOIS INDUSTRIES sur son principe et sur son coût, entraîne la perte du droit à toute réclamation par le Client. »

9) responsabilité et garantie légales

9.1 Définition de la responsabilité de GANTOIS INDUSTRIES

La responsabilité de GANTOIS INDUSTRIES est strictement limitée au respect des spécifications du Client stipulées dans le cahier des charges.

En effet, le Client, agissant en tant que « donneur d'ordre », est en mesure, du fait de sa compétence professionnelle dans sa spécialité et en fonction des moyens industriels de production dont il dispose, de définir avec précision l'ouvrage en fonction de ses propres données industrielles ou de celles de ses Clients.

9.2 Limites et exclusion de la responsabilité de GANTOIS INDUSTRIES

La responsabilité de GANTOIS INDUSTRIES sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes imputables à GANTOIS INDUSTRIES dans l'exécution du contrat.

GANTOIS INDUSTRIES n'est pas tenu de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat. GANTOIS INDUSTRIES n'est pas tenu des dommages résultant de l'utilisation par le Client de documents techniques, informations ou données émanant de lui-même ou imposées par lui.

En aucune circonstance, GANTOIS INDUSTRIES ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels ou indirects tels que : pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, préjudice commercial, manque à gagner.

La responsabilité de GANTOIS INDUSTRIES est exclue :

- Pour les défauts provenant des matières fournies par le Client,
 - Pour les défauts provenant de composants fournis par un fournisseur imposé par le Client,
 - Pour les défauts provenant d'une conception réalisée par le Client,
 - Pour les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale de la pièce, des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers.
- En cas de manœuvre, d'une négligence, une modification du produit non prévue ni spécifiée, une mauvaise utilisation ou un test non approprié imputable au Client.

Notre responsabilité ne saurait être engagée lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie les présentes Conditions Générales de Vente, ou encore en cas de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou en cas de force majeure reconnu comme tel par la jurisprudence.

Enfin, le Client ne peut se prévaloir auprès de GANTOIS INDUSTRIES des dommages et intérêts qui lui auraient été imputés par un Tiers.

9.3 GARANTIES LEGALES

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. Nos produits bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés tels que définis aux articles 1641 et 1648 alinéa 1 du Code Civil. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore une modification du produit faite par le Client.

10) Données personnelles

En application du règlement UE 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques, GANTOIS INDUSTRIES protège conformément au règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) toutes les données qui pourraient être issues de sa relation contractuelle avec ses Clients.

Les données collectées par GANTOIS INDUSTRIES (données de facturation : Nom, prénom, adresse postale, mail professionnel ou personnel, pays, Coordonnées bancaires) ont pour finalités : le traitement

et la gestion des commandes, la livraison des produits, le respect des obligations légales et réglementaires, la gestion de la relation commerciale. La base légale est l'exécution du contrat.

En acceptant les présentes CGV, le Client consent expressément au traitement de ses données personnelles pour les finalités décrites ci-dessus.

Les destinataires de vos données personnelles sont les services en charge du traitement, de la livraison de la commande.

Nous conservons ces données pendant toute la durée du contrat, et pour une durée plus longue, suivant les dispositions légales, tel que 10 ans pour les données comptables, ou suivant la durée pour laquelle vous avez consenti à la conservation de vos données dans la limite des dispositions légales et contractuelles de conservations citées.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de vos données dans la limite des dispositions réglementaires et légales. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse dpo@gantois.com; ou par courrier postal à l'adresse : **25, rue des 4 frères Mougeotte, BP 307, 88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cedex**). Nous vous demanderons de préciser vos nom, prénoms, adresses et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité, pour vérifier que vous êtes bien la personne concernée. Si vous n'êtes pas satisfait d'une demande d'exercice de droit, introduite auprès de nous, vous pouvez déposer une plainte à la CNIL.

11) DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL

Les ventes effectuées conformément aux présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative aux présentes Conditions Générales de Vente et aux contrats de vente conclus avec GANTOIS INDUSTRIES, une procédure amiable devra être engagée.

Si aucune solution n'est trouvée au bout de 30 jours les instances judiciaires pourront être saisies. Le Tribunal de Commerce d'Epinal est seul compétent pour les litiges entre commerçant.

Le Consommateur garde le droit de choisir le tribunal qui l'arrange le mieux entre celui désigné par le commerçant et le tribunal de son domicile.

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE GANTOIS INDUSTRIES

30/09/2024

Paraphes